

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



23 janvier 2024

---

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**relative à la création d'un partenariat structurel  
entre Bruxelles Formation et les opérateurs actifs  
dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale**

déposée par Mme Clémentine BARZIN, Mme Latifa AÏT-BAALA,  
M. Alain VANDER ELST et M. Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN

**RAPPORT**

fait au nom des commissions réunies  
des Affaires générales et résiduelles, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives  
et  
de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées,  
du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

par M. Sadik KÖKSAL

**SOMMAIRE**

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposés de Mme Clémentine Barzin et de Mme Latifa Aït-Baala, auteures de la proposition de résolution .....	3
3. Discussion générale .....	5
4. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif.....	8
5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution .....	8
6. Approbation du rapport.....	8

---

*Ont participé aux travaux* : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Clémentine Barzin, M. Bruno Bauwens, Mme Marie Borsu, Mme Delphine Chabbert, M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Sadik Köksal, M. Hasan Koyuncu, M. Marc Loewenstein, M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. Mohamed Ouriagli, M. John Pitseys, Mme Françoise Schepmans, M. Calvin Soirese Njall (président), M. Hicham Talhi M. Alain Vander Elst, M. Gaëtan Van Goidsenhoven et M. Michael Vossaert.

Mesdames,  
Messieurs,

Les commissions réunies des Affaires générales et résiduaire, de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives ainsi que de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme ont examiné, en leur réunion du 23 janvier 2024, la proposition de résolution relative à la création d'un partenariat structurel entre Bruxelles Formation et les opérateurs actifs dans le cadre du décret du 30 novembre 2018 relatif à la cohésion sociale, déposée par Mme Clémentine Barzin, Mme Latifa Aït-Baala, M. Alain Vander Elst et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

## 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des membres présents, M. Sadik Köksal a été désigné en qualité de rapporteur.

## 2. Exposés de Mme Clémentine Barzin et de Mme Latifa Aït-Baala, auteures de la proposition de résolution

**Mme Clémentine Barzin (MR)** a tenu le discours suivant :

« 92.053 chercheurs d'emploi fin décembre 2023 et des milliers de jobs non pourvus en Région bruxelloise, notamment dans les métiers en pénurie.

Toujours près de 20 % de taux de chômage chez les jeunes.

Les personnes derrière ces statistiques doivent nous inviter tous, chers collègues, à la mobilisation générale.

C'est dans ce cadre que nous vous proposons la présente proposition de résolution.

La présente proposition de résolution s'inscrit pleinement dans le cadre de la Déclaration-Programme du Gouvernement francophone bruxellois (2019-2024), qui prévoit « le déploiement d'une politique de qualification ambitieuse qui soit en lien avec les besoins en matière d'emploi et avec leur évolution ».

La formation professionnelle représente un enjeu fondamental en Région bruxelloise : l'investissement dans le développement des compétences est essentiel pour assurer la croissance économique, la prospérité et l'employabilité durable de nos citoyens. C'est aussi un levier puissant d'intégration sociale.

Néanmoins, force est de constater que nombreux sont les jeunes qui ne semblent pas avoir connaissance de l'éventail de formations professionnelles qui leur sont proposées, de même qu'ils n'identifient pas clairement les secteurs les plus porteurs en termes d'emploi, dont la liste des différents métiers en pénurie.

Certes il y a le travail par exemple d'InfoJeunes ou de la Cité des métiers mais le manque d'information et de sensibilisation demeure prégnant pour des milliers de jeunes bruxellois. L'actuelle directrice d'Actiris en faisant le constat dans la presse relativement aux métiers de la construction.

Dans ce contexte, l'intensification de la diffusion et de la promotion de la formation professionnelle, ainsi que sa valorisation, constituent des enjeux essentiels, tant pour contribuer à réduire le chômage que pour permettre à des individus d'accéder à des emplois de qualité leur offrant des perspectives d'amélioration de leur carrière. Nous avons la conviction que de nombreuses compétences de la Commission communautaire française devraient être davantage mobilisées afin d'amplifier la diffusion des offres de formation professionnelle.

Ainsi, parmi la multiplicité des acteurs de terrain soutenus structurellement et financièrement par les subsides de la Commission communautaire française, à savoir environ 225 associations, de nombreux travailleurs du secteur non-marchand entretiennent des contacts rapprochés avec des milliers de personnes, et des jeunes en particulier. Ainsi, les maisons médicales, les maisons de jeunes, les éducateurs de rue, les foyers sociaux, les centres de planning familial, les ASBL culturelles ou sportives de proximité, les associations actives en promotion de la santé sont autant de structures qui comptent des travailleurs sociaux en contact direct avec les jeunes et qui entretiennent parfois des liens de confiance privilégiés avec eux.

Dans ce contexte, il nous apparaît singulièrement pertinent que les liens établis entre les travailleurs de l'associatif et le public destinataire puissent déboucher sur des informations et de la sensibilisation à propos des nombreux potentiels que recouvrent certaines filières professionnelles.

En quelque sorte, il s'agirait de conférer à certains travailleurs sociaux, présents sur le terrain dans les quartiers, un rôle d'accompagnateur professionnel et de « guide » vers les opportunités d'emplois existantes. Des ponts entre les politiques d'intégration sociale et celles relatives à la formation professionnelle pourraient ainsi être efficacement créés. Dans cette optique, le secteur associatif de la cohésion sociale semble singulièrement pertinent.

Concrètement les différentes associations concernées se verraient attribuer une nouvelle mission transversale de « courroie de transmission » entre les acteurs traditionnels de la formation professionnelle et les jeunes des quartiers socio-économiquement fragilisés, qui se formaliserait par l'introduction d'une nouvelle disposition dans le décret de 2018 relatif à la cohésion sociale, à travers un nouveau libellé à l'article 3, afin de créer un nouveau lien structurel entre les deux secteurs.

En pratique, chacune des associations actives en cohésion sociale serait amenée à désigner un « référent formation/emploi », qui serait chargé d'assister annuellement à une ou plusieurs séances d'information animées par les équipes de Bruxelles Formation.

En ce qui concerne Bruxelles Formation, l'article 3/4 du décret relatif à Bruxelles Formation prévoit que l'organisme peut « s'associer ou collaborer avec des intervenants publics et/ou privés dans le cadre d'un partenariat », l'article 3/3 visant directement les associations sans but lucratif. Il semble donc que la base légale nécessaire à la formalisation d'un partenariat structurel avec les associations actives en cohésion sociale soit déjà présente. Il sera néanmoins nécessaire de prévoir ce partenariat dans le contrat de gestion au moyen d'un avenant au contrat de gestion 2023-2027 de Bruxelles Formation.

Ce partenariat pourrait notamment impliquer que plusieurs responsables de Bruxelles Formation soient chargés de dispenser annuellement une ou plusieurs séances d'informations aux différents opérateurs partenaires actifs dans le secteur de la cohésion sociale.

Nous parlons donc chers collègues d'un partenariat dont la Commission communautaire française a les moyens structurels entre ses deux pans : cohésion sociale et formation professionnelle, pour un coût assez réduit mais avec un impact déterminant pour de nombreux jeunes, singulièrement présents dans les quartiers socio-économiquement moins favorisés où ils sont en contact avec un certain nombre d'associations.

Un partenariat qui reposerait sur des éléments, je le rappelle, concrets : un référent formation/emploi dans les associations, des séances d'info sur les formations et métiers en pénurie prodiguées par Bruxelles Formation, une évaluation par les centres régionaux, un compte-rendu dans les rapports d'activités. ».

**Mme Latifa Aït-Baala (MR)** a tenu le discours suivant :

« Vous l'aurez compris chers collègues, face à cette déperdition des talents et des compétences, il y

a effectivement lieu aujourd'hui de proposer de maximiser le capital humain au sein de notre région.

De trop nombreux acteurs opèrent en effet, ils sont soutenus structurellement et financièrement par les subsides de la Commission communautaire française. Ces acteurs entretiennent des relations privilégiées avec les publics cibles et en particulier les jeunes qui sont concernés par cette problématique de l'emploi et malheureusement d'un taux de chômage encore trop élevé.

Il nous semble en effet, qu'il y a une nécessité aujourd'hui de redéployer les politiques transversales en matière de sensibilisation et que le secteur associatif de la cohésion sociale pourrait jouer un rôle clé.

Et dans le cadre de la mobilisation du secteur de la cohésion sociale, il est important de revenir sur les conditions d'agrément et de subventionnement des opérateurs qui sont concernés aujourd'hui, 225 associations, chacune devant être active dans les des axes prioritaires définies dans le décret de 2018.

Voici chers collègues nos demandes au Collège de la Commission communautaire française.

En premier lieu, d'accentuer le développement de politiques transversales de sensibilisation, d'information et d'orientation à propos des offres de formation professionnelle existantes, en mobilisant les différents secteurs associatifs subventionnés par la Commission communautaire française qui sont en contact direct avec le public destinataire.

En second lieu d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour créer un partenariat structurel entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle (Bruxelles Formation) et le secteur soutenu par la Commission communautaire française dans le cadre de son décret du 30 novembre 2018.

Concevoir les différentes modalités opérationnelles de ce partenariat, en prévoyant notamment l'organisation de séances d'information à destination des opérateurs actifs en cohésion sociale.

Puis, de prévoir les modalités pour que Bruxelles Formation mette à disposition des différentes associations actives en cohésion sociale toutes les brochures d'informations, flyers ou autres documents pertinents à cet égard.

Ensuite, d'examiner, en concertation avec le secteur, la possibilité que chacune des associations actives dans le cadre du décret relatif à la cohésion sociale désigne un « référent formation/emploi », qui serait chargé d'assister annuellement à une ou plu-

sieurs séances d'information animées par les équipes de Bruxelles Formation.

Avant dernière demande, de prévoir que chacune des associations concernées, dans le cadre de la remise annuelle de son rapport d'activités, y inclue un chapitre entier relatif à la mise en œuvre concrète de cette nouvelle mission d'information, de sensibilisation et d'orientation.

Et enfin, de considérer, dans cette dynamique, que soient confiés à l'un ou à plusieurs des trois centres régionaux en cohésion sociale la mission d'évaluer le nouveau travail de passerelle entre les opérateurs de cohésion sociale et les différentes formations dispensées par Bruxelles Formation. ».

### 3. Discussion générale

**Mme Isabelle Emmery (PS)** remercie les auteurs d'avoir déposé cette proposition de résolution qui permet un échange sur un sujet d'importance.

Le sujet sur l'importance que représente l'outil de Bruxelles Formation revient régulièrement dans les séances de travail en commission avec un intérêt particulier du groupe MR. En effet, il y a eu récemment une demande d'audit de Bruxelles Formation de la part de ce groupe. Il y a également eu la présentation du contrat de gestion de Bruxelles Formation (2023-2027).

Cette proposition de résolution vise à établir des partenariats structurels entre Bruxelles Formation et les 225 acteurs agréés dans le cadre du décret de cohésion sociale.

Cet objectif, louable, de vouloir informer et orienter sur les offres de formations professionnelles existantes, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

À la lecture du projet, il semblerait que rien ne soit fait par ailleurs. Par honnêteté intellectuelle, il semble opportun de lister ce qui existe en termes de sensibilisation et d'initiatives déjà mises en place tels que le dispositif « Solution pour tous », les projets sur le terrain portés par la Cité des métiers ou encore les différents appels à projets spécifiques pour les NEET.

Les services de Bruxelles Formation sont accessibles à tous les chercheurs d'emploi donc tous les acteurs de la cohésion sociale peuvent leur envoyer leur public.

La Cité des métiers est disponible pour organiser toutes les séances d'informations. Pour aller un peu plus loin, les présentoirs de l'offre de formation sont

ainsi disponibles gratuitement pour les acteurs de la cohésion sociale. Il y a également le salon de la formation auquel certains acteurs participent qui se tiendra prochainement.

La proposition de résolution ne mentionne pas non plus qu'il y a un lien très fort entre les missions locales et les départements de cohésion sociale des administrations communales et que des contacts existent entre Bruxelles Formation et les organismes d'insertion socio-professionnelle. La députée passe également sur les contacts étroits avec les BAPA.

La députée aurait aimé voir apparaître tous ces éléments dans la proposition de résolution.

Ce travail de sensibilisation est donc déjà à l'œuvre, même si ce n'est pas encore parfait.

La proposition introduit des obligations supplémentaires pour les associations actives en cohésion sociale, sans offrir de financement supplémentaire. Or, ces associations sont déjà surchargées. Les missions supplémentaires ne sont pas minces car il s'agit de désigner au sein de ses équipes un référent formation/emploi pour assister à plusieurs réunions dispensées par le personnel de Bruxelles-Formation et d'inclure dans leurs rapports d'activité un chapitre entier relatif à la mise en œuvre concrète d'une nouvelle mission d'information, de sensibilisation et d'orientation. Pour les centres régionaux de cohésion sociale, une nouvelle mission proposée est d'évaluer ou de contrôler le travail de passerelles entre les opérateurs de la cohésion sociale et de Bruxelles formation. Le programme est très conséquent et on peut parler dès lors de surcharge de travail.

Les auteurs ont-ils consulté des acteurs du secteur de la cohésion sociale ? La députée s'interroge s'il s'agit d'une demande du secteur. Du côté des partis de la majorité, il n'y a eu aucun signal en ce sens.

L'accessibilité des informations doit donc être mieux réfléchié mais le groupe PS ne pense pas que cela doit aller dans le sens de la proposition. Par contre, le groupe PS serait d'avis d'avoir une réflexion pour améliorer l'inclusion des personnes avec un handicap et également pour ceux qui ont des difficultés pour comprendre les informations avec toute la question de la langue. Cette question se pose et pas uniquement dans le débat d'aujourd'hui.

La question de la complexification des procédures, des évaluations et des sanctions est également préoccupante. La proposition ne clarifie pas si ces mesures sont destinées à aider les associations, ce qui pourrait être acceptable pour le groupe PS, ou à exercer un contrôle strict, ce qui serait moins acceptable.

Imposer une nouvelle mission aux acteurs de la cohésion sociale paraît exagéré aux yeux de la députée. Ils ont des moyens limités même s'ils ont été augmentés. S'ils doivent faire des séances d'informations sur les offres de formation et de mise à l'emploi, la députée estime que c'est trop. Par contre cela pourrait être une bonne idée d'inviter des acteurs de la formation pour une présentation. Améliorer les passerelles ne veut pas dire que tout le monde doit réaliser toutes les missions de la Commission communautaire française ou pire, orienter toutes les actions vers la mise à l'emploi. Les politiques culturelles ou de cohésion ont leurs propres finalités et doivent pouvoir être développées avec les moyens nécessaires sans être inféodées à un objectif en dehors de leur sphère de compétence.

La députée pense qu'il y a une place pour chaque acteur. Il est nécessaire de s'informer et de communiquer mais de là à ajouter de nouvelles obligations dans un secteur qui est déjà très sollicité, ce n'est pas une bonne idée.

Le groupe PS ne partagera donc pas les demandes qui sont faites dans la proposition de résolution.

**M. Bruno Bauwens (PTB)** précise que tant son collègue, Petya Obolensky, que lui sortent du secteur de la jeunesse. Le député souhaite bien évidemment soutenir tous les travailleurs de ce secteur qui veulent offrir des opportunités aux jeunes qu'ils soient chercheurs d'emploi ou qui peinent à trouver leur place dans la société.

Chaque petite pierre apportée à l'édifice est positive.

Le député travaillait dans une association visant l'émancipation des jeunes. Cette émancipation passe aussi par la place que la société leur donne et pas uniquement par la formation.

Le secteur de la jeunesse demande de pouvoir améliorer la place des jeunes dans la société en donnant plus de place et plus de valeurs aux jeunes. Cela doit se faire via la formation mais également par une plus grande prise en considération des jeunes en général.

Le mouvement de la jeunesse du PTB vient de faire une très grande enquête parmi des milliers de jeunes. Un point qui ressort de cette enquête est le fait que les jeunes lorsqu'ils cherchent un emploi ou quand ils ont un job étudiant sont mal payés. Beaucoup de jeunes ont des difficultés suite à des discriminations sur le marché du travail et celui de l'enseignement.

Le fait pour la société de donner au secteur de la jeunesse les instruments pour émanciper les jeunes

est un leurre. La société elle-même, gérée en partie par le groupe MR et le groupe PS, crée cette discrimination, cette inégalité des chances dans l'enseignement et sur le marché du travail. C'est cela qui doit fondamentalement changer.

Il faut donner plus de moyens et plus d'accès aux jeunes mais les adultes doivent peut-être un peu s'adapter et donner la juste place et la juste valeur aux jeunes.

**M. Hicham Talhi (Ecolo)** rejoint une série de commentaires émis par Mme Isabelle Emmery.

Le groupe Ecolo reconnaît le travail remarquable effectué depuis le début de la législature sur les thématiques de formation professionnelle et d'emploi par le groupe MR. Tout le travail fait en commission démontre que les choses ont bougé sur ces deux points. Un vrai travail de fond a été effectué pour la remise à l'emploi et la formation professionnelle au sein de ce Parlement et du Collège.

Le point d'achoppement qui pose problème au groupe Ecolo est l'ajout d'obligations supplémentaires assorties d'aucun moyen pour toutes les associations qui travaillent dans le domaine de l'insertion professionnelle. En opposition aux groupes MR et PTB, le groupe Ecolo aurait aimé que les personnes soient auditionnées pour qu'elles puissent revenir avec leurs demandes afin que cela ne soit pas des enquêtes effectuées uniquement par un groupe politique avec des modalités inconnues.

Personnellement, le député n'a reçu aucun mail de la part du secteur indiquant qu'il était demandeur de la proposition. Dès lors, le député questionne la véracité de ces demandes. Le groupe Ecolo rejettera cette proposition de résolution.

**M. Jonathan de Patoul (DéFI)** pense que beaucoup de choses ont déjà été dites. Pour peut-être rassurer le MR, le député précise que Bruxelles Formation et ses partenaires accueillent les chercheurs d'emploi, inscrits chez Actiris, souhaitant entrer dans un parcours de formation professionnelle et que ceux-ci sont aujourd'hui accompagnés par des acteurs de cohésion sociale.

La proposition semble dire que rien n'est fait alors qu'il y a toute une série de choses qui sont déjà mises en place. L'offre est accessible en ligne pour tous les opérateurs confondus, ce que le Forem appelle de ses vœux en Wallonie. Il y a peut-être du travail à faire de ce côté-là aussi et il y a sûrement des bons exemples à prendre à Bruxelles.

Il y a des visites de centres de formations qui existent et qui sont possibles. La Cité des métiers de

Bruxelles accueille de nombreux partenaires, y compris de cohésion sociale. Le service communication de Bruxelles Formation a récemment mis sur son site une série de propositions dont les partenaires de la cohésion sociale peuvent se saisir, etc.

Par rapport à tous les arguments énoncés, le groupe DéFI ne trouve pas opportun de voter cette résolution en l'état.

**Mme Clémentine Barzin (MR)** remercie ses collègues pour leur attention sur ce texte.

La députée souhaite rappeler que lors de l'audition de Bruxelles Formation, la commission avait déjà évoqué le fait de pouvoir travailler de concert avec les associations subventionnées par la Commission communautaire française pour essayer de renforcer l'insertion socioprofessionnelle.

À l'époque, Mme Isabelle Emmery et M. Hicham Talhi, pour ne pas les citer, s'étaient montrés assez ouverts et favorables à cette idée. C'est un peu sur cette base que les auteurs de la proposition se sont demandé s'ils n'échafauderaient pas une manière de structurer cette collaboration notamment avec les associations.

Les auteurs ont évidemment écouté les besoins des associations pour formuler cette proposition de résolution. Ils formulent une demande censée. Il y a un vivier de 225 associations soutenues par la Commission communautaire française qui connaissent les jeunes. Ces associations pourraient être des relais d'informations disposant de fascicules pouvant répondre à trois questions majeures, donnant quelques informations sur les métiers en pénurie, donnant l'adresse de la Cité des métiers ou encore donnant l'adresse de toute une série d'autres possibilités.

C'est cela que les auteurs proposent de bonne foi aujourd'hui.

La députée entend les positions un peu de principe qui ont été faites. Ce qui est dit aujourd'hui est fort politique. Mme Isabelle Emmery dit que l'accessibilité à l'information peut être renforcée. C'est dans ce sens que la commission doit essayer d'échafauder des solutions les plus adéquates.

La députée pense que le coût global ne serait pas aussi important. Il est opposé à la proposition une question d'obligations sans moyen à des associations. Tout cela peut être discuté. Les autres groupes peuvent déposer des amendements pour ainsi élaborer une politique efficace afin de faciliter cette connexion entre des jeunes qui sont en demande d'avenir et un réseau, extraordinaire, qui est bien

connu et qui connaît bien la Commission communautaire française.

La députée rappelle que fin décembre 2023, un demandeur d'emploi inoccupé sur neuf a moins de 25 ans. Leur nombre a augmenté de 12 % en un an.

Le groupe MR aurait souhaité une mobilisation générale face à cet enjeu. C'est dommage qu'on soit dans un rapport politique, majorité contre opposition, comme souvent.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** précise qu'à partir du moment où les auteurs ne répondent pas aux questions qui leurs sont posées, il est difficile d'avoir un dialogue.

Il a été demandé si les auteurs ont contacté des associations. Le député n'a pas eu de réponse et cela reste vague. Du côté du groupe Ecolo, aucune demande de la part du secteur n'a été reçue. Le député aimerait connaître les associations que les auteurs ont contactées.

Le groupe Ecolo est d'accord sur le principe de créer des dynamiques mais est contre d'imposer des obligations. Si un amendement est déposé en ce sens, cela retire tout le sens au texte.

Le député a l'impression que les auteurs ne connaissent pas les acteurs de la cohésion sociale. Il est évident que ces acteurs orientent les jeunes qui veulent trouver un travail vers les différents services existants.

Les auteurs pensent-ils vraiment qu'ils attendaient ce texte pour le faire ?

Il est faux de dire que les groupes de la majorité rejettent le texte par jeu politique. Ils le rejettent car ils estiment que ce texte n'est pas pertinent.

D'ailleurs, le député précise que si cela avait été une bonne idée, il l'aurait déposé mais ce n'est pas le cas.

**Mme Clémentine Barzin (MR)** précise la proposition a été échafaudée sur la base des constats que les auteurs ont réalisés, à savoir qu'il n'y avait pas ces connexions ou un niveau d'informations suffisant donné aux jeunes.

Si les groupes de la majorité estiment que des auditions supplémentaires sont nécessaires, le groupe MR n'est pas contre. La commission peut auditionner certains secteurs spécifiques qui sont soutenus par la Commission communautaire française en matière de cohésion sociale.

Les auteurs demandent que les députés soient de bonne volonté.

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** signale que le groupe Ecolo n'est pas demandeur d'audition. Cependant, si des associations en nombre contactent son groupe dans ce sens, il sera procédé à des auditions. Actuellement, ce n'est pas le cas. Il est inutile d'initier des auditions quand aucun besoin n'est constaté.

Bruxelles Formation crée déjà ces dynamiques positives. Le groupe Ecolo est contre la création de nouvelles obligations.

#### **4. Discussion et vote des points du préambule et du dispositif**

##### *Préambule*

##### *Premier point du préambule*

Il ne suscite pas de commentaire et est rejeté par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention au sein de chaque commission.

##### *Points 2 à 31 du préambule*

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont rejetés par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention au sein de chaque commission.

#### *Dispositif*

##### *Premier point du dispositif*

Il ne suscite pas de commentaire et est rejeté par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention au sein de chaque commission.

##### *Points 2 à 7 du préambule*

Ils ne suscitent pas de commentaire et sont rejetés par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention au sein de chaque commission.

#### **5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution**

L'ensemble de la proposition de motion est rejeté par 3 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention au sein de chaque commission.

#### **6. Approbation du rapport**

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

*Le Rapporteur,*

Sadik KÖKSAL,

*Le Président,*

Kalvin SOIRESSE NJALL